



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 septembre 2012

## La précarité énergétique, oubliée de la transition énergétique ?



La conférence environnementale qui s'ouvre ce vendredi 14 septembre a pour objectif de fixer un cap pour la transition écologique qui doit être amorcée sans attendre. Malgré l'urgence connue de lutter contre la précarité énergétique, cet enjeu n'est pas à l'ordre du jour de la conférence.

Il est impératif que la précarité énergétique soit désormais au cœur des politiques du logement et des réflexions sur la transition énergétique.



croix-rouge française

Humanisons la vie



La lutte contre la précarité énergétique a trouvé ses prémices en France, avec le Manifeste lancé en 2005 par diverses organisations appelant à la mise en œuvre de politiques publiques à la hauteur de cette problématique émergente. Depuis lors, la sensibilisation à ce fléau, au carrefour des questions énergétiques et des questions sociales, a amené des premières mesures : intégration au Plan Bâtiment Grenelle, inscription d'une définition dans la Loi, création d'un observatoire public, début de mise en œuvre d'un programme national.



Ces premiers pas sont encourageants, mais loin d'être suffisants. **Plus de 8 millions de personnes sont aujourd'hui directement concernées**, soit au moins un ménage sur six ! L'augmentation inéluctable du prix des énergies ne peut qu'aggraver cette fracture énergétique.



ATD QUART MONDE

La nécessaire transition énergétique ne peut réussir si elle exclut 15 à 20 % de la population ! Il est urgent de passer à la vitesse supérieure, non seulement en intervenant massivement sur le parc de logements pour le rendre plus performant, mais aussi en soutenant financièrement et en accompagnant les ménages modestes touchés de plein fouet par cette nouvelle expression de la précarité.



Nous attendons beaucoup de la nouvelle législature. Le Président de la République et sa majorité ont promis des mesures, elles doivent être mises en œuvre sans tarder. Des signaux positifs sont envoyés, avec l'annonce d'un ambitieux programme de rénovation thermique de 600 000 logements par an ou les dispositions intégrées dans la récente proposition de Loi sur la tarification progressive de l'énergie. Ces initiatives doivent être complétées et une politique d'ensemble coordonnée reste à mettre en œuvre, comme précisé dans le Manifeste 2012 contre la précarité énergétique.



C'est pourquoi les mesures d'urgence de la conférence environnementale concernant le bâtiment doivent traiter de la précarité énergétique et amener au moins deux engagements : rénover en priorité les logements occupés par les ménages en situation d'extrême précarité et impliquer les acteurs concernés (environnement, énergie, logement, lutte contre la pauvreté et l'exclusion) pour assurer la construction rapide d'une politique globale cohérente.



# MANIFESTE 2012

## En finir avec la précarité énergétique !

La précarité énergétique et la difficulté d'accès aux services essentiels touchent aujourd'hui de plein fouet les ménages modestes, premières victimes de la crise.

Plus encore que l'évolution de la pauvreté, la pression des dépenses contraintes devient insupportable pour une part croissante de la population et entraîne des coûts immédiats et futurs pour l'ensemble de la société.

### Agir sur les causes, traiter les effets

L'explosion de la précarité énergétique résulte d'une augmentation de la pauvreté, d'un parc de logement non performant et d'une hausse inéluctable du coût des énergies. Lutter efficacement contre cette forme de précarité implique donc d'intervenir parallèlement et de manière coordonnée sur le parc de logements et le budget des ménages.

**Les logements :** La France compte près de 4 millions de logements **passoires thermiques** dans lesquels vivent pour une bonne part des ménages modestes, qui n'ont pas accès à des logements thermiquement performants. Des mesures ont été engagées sur le parc social et auprès des propriétaires occupants les plus démunis avec le programme Habiter Mieux, mais celui-ci ne touchera au mieux que 7 % des ménages concernés par la précarité énergétique, en 8 ans. Une politique d'ensemble reste à mettre en œuvre :

- Pour **aller au contact des ménages concernés**, chez eux, et les accompagner jusqu'à la réalisation des travaux appropriés, qu'ils soient propriétaires occupants ou locataires, dans des logements individuels ou des immeubles collectifs. Pour ce faire, un véritable *Service public de la performance énergétique de l'habitat* doit être mis en place.
- En proposant des **aides et incitations à l'amélioration du parc** assorties de contreparties permettant de prioriser les logements occupés par les plus précaires, et en contribuant à développer une offre locative à coût maîtrisé, utile complément du parc social. Le gouvernement doit mettre un œuvre un véritable « droit à la rénovation », assurant l'accès à la rénovation thermique pour tous et contribuant à améliorer progressivement l'entièreté du parc immobilier français.
- En instaurant enfin des **règles minimales de performance thermique** pour le parc locatif.

**Les ménages :** La France compte plus de 4 millions de ménages touchés par la précarité énergétique, sans compter ceux qui sont exposés au risque du fait de l'augmentation à venir des prix des énergies. La tarification progressive des énergies ne constitue pas en soi une réponse pour les plus précaires, mais sa mise en œuvre doit être l'occasion de dépasser le système inadapté et insuffisant des tarifs sociaux et de déployer un véritable bouclier énergétique. Un tel dispositif doit permettre à chacun d'accéder aux services essentiels, en portant sur toutes les énergies et en réduisant les factures beaucoup plus que ne le font les actuels tarifs sociaux. Il éviterait des situations de privation de chauffage, humainement insupportables et économiquement coûteuses : 1€ investi pour rendre un logement chauffable, c'est 0,42€ d'économie sur les dépenses de santé<sup>1</sup>. Ce bouclier doit être simple pour être efficace, et privilégier les circuits existants et efficaces (administration fiscale, caisses d'allocations familiales).

---

<sup>1</sup> Ch Liddell, Séminaire Epée du 8/10/9, citant Healy, 2003 & Howden-Chapman, 2008.

## **Agir résolument contre la précarité énergétique pour un triple bénéfice social, environnemental et économique.**

La précarité énergétique est symptomatique d'une inadéquation entre nos modes de vie, de consommation et de production actuels, et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Il est urgent d'agir pour enrayer un phénomène qui va croissant, et qui est socialement et économiquement inacceptable.

S'investir et investir dans la lutte contre la précarité énergétique c'est générer à terme :

- des bénéfices sociaux : amélioration des conditions de vie, réponse aux besoins essentiels ;
- des bénéfices environnementaux : les logements les moins performants sont occupés par les personnes les plus précaires et les enjeux de maîtrise des coûts, d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables y sont majeurs ;
- des bénéfices économiques : économies d'énergie, création d'emplois non délocalisables, réduction des dépenses de santé.

N'oublions pas que le développement durable est d'abord un développement soutenable pour tous et intègre dans ce sens le concept de « *besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité* »<sup>2</sup>.

**La France doit se saisir de cet enjeu et mettre en œuvre les moyens permettant de sortir totalement les ménages de la précarité énergétique.**

## **CONTACTS PRESSE**

### **Fondation Abbé Pierre /**

Mighelina Santonastaso : msantonastaso@fap.fr / 01 55 56 37 45 / 06 23 25 93 79

### **CLER, réseau pour la transition énergétique /**

Marie Moisan : marie.moisan@cler.org / 01 55 86 80 07

### **Croix-Rouge française /**

Christèle Lambert-Côme : christele.lambert-come@croix-rouge.fr / 01 44 43 12 07 / 06 07 34 99 29

### **Fondation Nicolas Hulot /**

Manuela Lorand : m.lorand@fnh.org / 01 41 22 10 94 / 06 98 45 46 91

### **Secours Catholique /**

Djamila Aribi : djamila.aribi@secours-catholique.org / 01 45 49 75 24 / 06 85 32 23 39

### **France Nature Environnement /**

Yann Barthelemy : yann.barthelemy@fne.asso.fr / 01 44 08 02 51

---

<sup>2</sup> Définition du développement durable, rapport Bruntland, 1987.